

Rapport sur nos avancées en investissement responsable

20
24



Table des matières

3	La philosophie de BNI : L'humain au cœur de la finance et de l'investissement	9	Notre vision des approches en investissement responsable
4	Mot du président et chef de la direction	10	La durabilité au cœur de notre offre de solutions d'investissement
5	Mot de la cheffe de l'investissement responsable	14	Études de cas
6	L'investissement responsable à travers notre architecture ouverte	15	Nos réalisations et nos priorités en matière d'investissement responsable
7	L'évolution de l'investissement responsable à BNI	18	Nos engagements
8	OP4+ : L'ESG et notre gouvernance d'architecture ouverte	20	L'engagement actionnarial chez BNI
		22	Conclusion

La philosophie de BNI: L'humain au cœur de la finance et de l'investissement

Investir à la puissance humaine^{MC}



Mettre l'humain au cœur de l'investissement

Chez Banque Nationale Investissements (BNI), nous croyons que l'humain est au cœur de la finance et de l'investissement. En nous positionnant comme un acteur de changement agile, nous favorisons la collaboration avec des conseillers et conseillères passionné.e.s qui s'investissent pleinement dans leur travail et la réussite de leur clientèle. Plus que jamais, chez nous, investir se fait à la puissance humaine.



Trouver le parfait équilibre entre risque et rendement

Notre approche rigoureuse prévoit les mesures nécessaires pour assurer une performance optimale, de la sélection minutieuse des gestionnaires de portefeuille à la surveillance continue des processus et du rendement.



Collaborer avec les plus grands talents

Pour répondre aux besoins et objectifs d'une clientèle de plus en plus avisée, la flexibilité de notre structure nous permet de choisir les meilleur.e.s gestionnaires de portefeuille provenant de firmes de gestion d'envergure mondiale.

Mot du président et chef de la direction



C'est avec enthousiasme que je vous communique les développements en investissement responsable de BNI de la dernière année, marquant notre parcours vers un avenir plus durable et inclusif. Nous avons toujours considéré que la performance financière doit aller de pair avec une gestion consciente de notre influence sur le monde et nos réalisations reflètent cette conviction.

La demande pour des solutions qui favorisent une économie plus durable et inclusive, tout en permettant d'atteindre les objectifs financiers, demeure forte. Pour répondre à cette demande, nous avons lancé une nouvelle solution gérée durable, conçue pour s'adapter aux différents profils de risque de la clientèle. Ces portefeuilles clés en main représentent une occasion idéale pour ceux et celles qui souhaitent investir selon leurs convictions, tout en profitant de la valeur créée par les occasions d'affaires liées à la transformation de l'économie.

Nous avons également renforcé les compétences des forces-conseils en proposant une seconde formation sur l'investissement responsable. Cette dernière, plus centrée sur l'intégration des principes d'investissement responsable dans la pratique, a touché plus de 1 250 spécialistes en investissement ainsi que bon nombre de membres de nos équipes de tous horizons, soulignant notre volonté de faire progresser l'expertise et ainsi mieux servir notre clientèle.

Le changement climatique et la réconciliation autochtone étant des thématiques prioritaires de BNI, nous avons

souhaité partager la profondeur de l'expertise de nos équipes sur ces sujets. Tout d'abord en publiant le tout premier livre blanc de BNI, portant sur l'intégration des risques climatiques dans les décisions d'investissement, puis en développant un guide pour accompagner nos partenaires dans l'intégration des considérations autochtones au sein de leurs démarches d'investissement.

La durabilité exige également une gouvernance robuste. Ainsi, nous avons pris l'initiative de sensibiliser notre conseil d'administration aux risques climatiques dans la gestion de portefeuille, en partenariat avec [l'Initiative canadienne de droit climatique](#).

Finalement, pour poursuivre l'évolution de nos pratiques en investissement responsable, Trust Banque Nationale, gestionnaire de portefeuille de certaines solutions BNI, a conclu un partenariat avec Æquo, un fournisseur de services en engagement actionnarial. Le partenariat permettra d'incorporer cette approche dans les stratégies passives gérées par Trust Banque Nationale et ainsi viser à influencer sur l'adoption de pratiques plus durables par les entreprises en portefeuille.

C'est avec détermination que nous poursuivons notre mission: être un acteur de changement vers une finance plus durable. Nous remercions nos équipes, notre clientèle et nos partenaires pour leur engagement et leur confiance. Ensemble, nous faisons de l'investissement responsable un levier essentiel au succès de notre organisation.

Éric-Olivier Savoie

Président et chef de la direction

Mot de la cheffe de l'investissement responsable



Notre bilan de l'année 2024 révèle plusieurs thèmes qui ont façonné le paysage de l'investissement durable. Nous prévoyons que ces tendances continueront d'influer sur les marchés en 2025, particulièrement autour de trois axes clés.

1. L'ESG n'est pas mort, il se transforme

L'industrie financière se distancie progressivement du terme « ESG » en faveur du terme « durabilité » et de ceux directement associés aux enjeux E, S et G sous-jacents. Cela dit, l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), comme les changements climatiques et les droits de la personne, fait toujours partie du processus d'analyse des gestionnaires d'actifs.

Si l'acronyme ESG fait l'objet de débats, les enjeux qu'il englobe – comme les risques climatiques, la biodiversité et l'équité sociale – demeurent d'actualité. Ces thématiques fondamentales continueront de s'exprimer, que ce soit sous l'angle plus large de la durabilité ou en abordant directement chacune de leurs dimensions. Plus significatif encore, les investisseurs et les investisseuses regardent de plus en plus au-delà de l'intégration ESG, se tournant vers une perspective d'investissement durable, où la durabilité devient un objectif central des stratégies de placement.

En effet, selon un sondage de [l'Institut Morgan Stanley pour l'investissement durable](#) publié en décembre 2024, la majorité des gestionnaires et détenteurs et détentrices d'actifs s'attendent à ce que les actifs gérés en fonction d'une approche durable augmentent au cours des deux prochaines années.

2. L'enjeu climatique : une réalité incontournable

Malgré les incertitudes politiques et économiques – comme le recul de la réglementation aux États-Unis – les forces qui alimentent la transition énergétique et l'innovation technologique sont inéluctables.

Ce contexte transforme les industries et crée des perspectives d'investissement à long terme. Par exemple, [le coût des énergies renouvelables diminue](#) depuis plusieurs années. Cette occasion de soutenir les efforts de décarbonation dans les secteurs à fortes émissions permet d'aligner les portefeuilles sur les cibles climatiques tout en atténuant

les risques de transition. D'ailleurs, selon le [CFA Institute](#), les cibles d'investissement net-zéro gagnent en popularité chez les investisseurs institutionnels : les actifs sous gestion couverts par des initiatives net-zéro ont dépassé 68 000 milliards \$ à l'échelle mondiale en 2024.

3. Bâtir la confiance en renforçant la divulgation

En 2024, les gouvernements et les autorités réglementaires ont réalisé des progrès considérables dans l'amélioration des normes. Parmi les faits saillants, mentionnons les directives de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), un cadre normatif développé afin de répondre aux besoins des investisseurs et investisseuses en matière d'informations financières relatives à la durabilité.

Au Canada, le projet de loi C-59, qui vise à combattre l'écoblanchiment en favorisant la responsabilité des entreprises à l'égard de leurs divulgations environnementales, représente une avancée majeure. Bien que l'inversion du fardeau de la preuve et les pénalités sévères du projet de loi aient incité certaines organisations à réduire considérablement leurs efforts de divulgation ESG, cet encadrement permettra de réconcilier la responsabilité des entreprises et le besoin de transparence.

L'entrée en vigueur des nouvelles exigences de l'Autorité européenne des marchés financiers et la mise en œuvre des directives de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) et de la *Corporate Sustainability Due Diligence Directive* (CSDDD) marquent un renforcement majeur du cadre réglementaire européen. Ces directives, dont l'impact se fera sentir au-delà de l'Europe, resserreront les exigences en matière de divulgation d'informations et de diligence raisonnable, notamment sur la transparence concernant l'importance relative externe et interne des activités ainsi que de la chaîne d'approvisionnement. Tout porte à croire que les efforts de divulgation ESG gagneront en transparence et en crédibilité.

Solène Hanquier

Directrice principale
et cheffe de l'investissement responsable

L'investissement responsable à travers notre architecture ouverte

Voici quelques faits saillants de 2024 sur les firmes des gestionnaires de fonds BNI¹:



65 %

ont des **objectifs ESG** intégrés dans leur régime de rémunération.



85 %

ont des objectifs d'**inclusion, diversité et équité (IDE)**.



65 %

sont membres du **Climate Action 100+** et/ou d'**Engagement climatique Canada**.



55 %

se sont engagés publiquement à respecter les droits des peuples autochtones ou disposent d'une politique à cet effet.

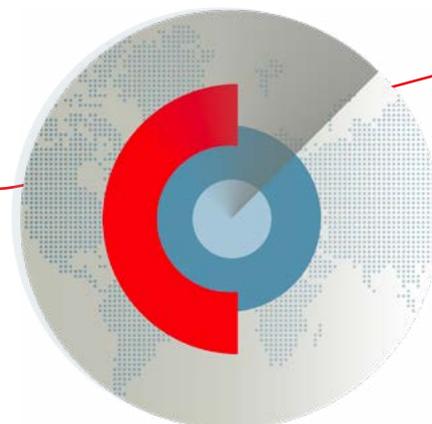


80 %

publient un rapport sur les **informations financières liées à la nature (TNFD)** dans la prochaine année.



ont effectué plus de **650 initiatives d'engagement** avec les entreprises en portefeuille sur des enjeux liés à **l'environnement, aux aspects sociaux et à la gouvernance**.



Les initiatives de BNI en investissement responsable nous ont permis de :

- › Cumuler **5,7 G\$ d'actifs** sous gestion dans nos solutions d'investissement durables.
- › Former **au-delà de 80 % des forces-conseils** de la Banque Nationale sur l'investissement responsable.
- › Déployer une **politique d'exclusions normatives** pour la majorité des fonds d'actions et d'obligations gérés activement.
- › Lancer une **gamme de portefeuilles durables**.

¹ Données au 31 octobre 2024.

L'évolution de l'investissement responsable à BNI



OP4+ : L'ESG et notre gouvernance d'architecture ouverte

Notre structure d'architecture ouverte offre un processus continu de diligence et d'entière imputabilité. Notre supervision s'appuie sur un cycle d'examen, nommé OP4+, au cours duquel l'organisation, le personnel, le processus, le portefeuille, la performance et l'intégration de critères ESG des gestionnaires et sous-gestionnaires de portefeuille font l'objet d'une évaluation continue.

Chez BNI, nous avons la conviction que les pratiques responsables dépassent la simple intégration des critères ESG. Il est crucial que les gestionnaires de portefeuille de notre architecture ouverte témoignent de manière tangible des efforts déployés pour améliorer leurs approches. C'est pourquoi les critères d'excellence se déclinent à travers tous les piliers; soit à l'organisation, au personnel, au processus, au portefeuille et à la performance. Des questions plus pointues peuvent être intégrées à ces grandes catégories lors de notre processus de revue diligente. Ces questions peuvent évoluer au fil du temps et varier selon la stratégie du ou de la gestionnaire.

Les critères d'excellence OP4+ en gestion de portefeuille

 Organisation	 Personnel	 Processus	 Portefeuille	 Performance
Organisation solide dotée d'une culture d'investissement de niveau supérieur	Équipe stable et professionnelle en placement	Processus de gestion éprouvés en sélection de titres, construction de portefeuille et gestion des risques	Construction optimale du portefeuille suivant le processus d'investissement et assurant une saine diversification	Rendements solides, prévisibles et ajustés aux risques

ESG+ Intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Culture d'entreprise favorisant l'investissement responsable, comprenant une gouvernance, des stratégies et des politiques encadrant l'IR.	Expertise ESG au sein des équipes d'investissement, appuyée par des ressources ESG dédiées.	Processus d'investissement intégrant systématiquement les facteurs ESG et l'engagement actionnarial.	Cohérence entre la construction du portefeuille et le processus d'intégration ESG.	Mesure et gestion des principaux risques ESG du portefeuille.
--	---	--	--	---

Utiliser l'OP4+ pour influencer sur les pratiques des gestionnaires de portefeuille

En 2024, un gestionnaire de portefeuille partenaire de notre architecture ouverte est devenu membre de l'initiative Engagement climatique Canada (ECC). Cette adhésion a fait suite à de l'engagement et des discussions entre BNI et le gestionnaire de portefeuille.

Lancée par une coalition d'associations d'investisseurs à la fin de 2021, ECC vise à favoriser le dialogue entre le secteur financier et les entreprises canadiennes afin de promouvoir une transition juste vers une économie à émission net-zéro.

Cette initiative d'engagement collaboratif agit comme levier pour souligner l'importance de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises en portefeuille.

Notre vision des approches en investissement responsable

Les gestionnaires de portefeuille sélectionné.e.s par BNI emploient différentes approches en investissement responsable.

Divers objectifs sont priorisés, qu'il s'agisse d'éviter l'exposition à des entreprises ou secteurs économiques indésirables ou d'aligner un portefeuille autour de grands thèmes liés au développement durable. Cette pluralité de méthodes d'investissement responsable fait la richesse de la plateforme de BNI, car elle permet de considérer les particularités de chacune des catégories d'actifs.

Par conséquent, nous respectons la philosophie de gestion et les décisions d'investissement des gestionnaires de portefeuille, tout en les encourageant à adopter les meilleures pratiques de l'industrie.

Le cadre de nos approches en investissement responsable

La présentation des approches peut être appelée à changer de temps à autre, en fonction de l'évolution de l'industrie. À l'heure actuelle, BNI définit ses approches¹ en s'alignant sur l'harmonisation des définitions proposées par le CFA Institute en partenariat avec la Global Sustainable Investment Alliance et les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies¹.

Intégration ESG	 Prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les analyses et décisions d'investissement.
Exclusions / Filtrage négatif	 Exclure des émetteurs, secteurs ou pays, sur la base de critères ESG, de normes ou de standards.
Engagement	 Utiliser ses droits et son influence en tant qu'actionnaire ou porteur d'obligations afin de promouvoir des pratiques durables auprès des émetteurs et créer de la valeur à long terme. L'engagement peut se faire à travers l'exercice des droits de vote, des propositions d'actionnaires et des dialogues.
Meilleur de leur catégorie / Filtrage positif	 Investir dans des émetteurs, secteurs ou pays qui démontrent de meilleures performances ESG comparativement à leurs pairs, un indice de référence, ou un niveau prédéfini.
Thématique	 Cibler des émetteurs susceptibles de tirer profit de tendances liées au développement durable.
Impact	 Investir avec l'intention d'obtenir un impact social et/ou environnemental mesurable positif, en plus d'un rendement financier attrayant.

¹ Ces approches ne sont pas mutuellement exclusives: les gestionnaires de portefeuille peuvent utiliser plusieurs approches pour un même produit.

La durabilité au cœur de notre offre de solutions d'investissement

Nos solutions d'investissement de développement durable

Soucieuse de répondre à l'appétit des investisseurs et investisseuses en matière d'investissement responsable, BNI offre depuis quelques années des fonds axés sur le développement durable. En 2024, nous avons lancé une approche clés en main : les [Portefeuilles durables BNI](#). Conçue pour aider la clientèle à atteindre ses objectifs financiers en investissant de manière durable, cette solution gérée vise à répondre à l'évolution de ses besoins et à sa volonté croissante de participer à la transformation de l'économie. Offerts en six profils de risque, les Portefeuilles durables BNI se distinguent par une stratégie d'investissement responsable multi-approches et la collaboration avec des sous-gestionnaires reconnus mondialement pour leur expertise en investissement responsable.

La performance ESG de nos solutions de développement durable

En plus des aspects examinés dans le cadre du processus **OP4+**, BNI surveille certaines mesures ESG, telles que l'intensité carbone et l'alignement avec les objectifs de développement durable (ODD), pour chacun des fonds visés, comme décrit dans le tableau des pages 12 et 13.

Stratégies d'actions^{1,2,3}

Produit	Cote de durabilité Morningstar	Intensité carbone (tCO ₂ eq/M\$US)		Proportion de femmes au conseil d'administration (%)		Intensité de prélèvement d'eau (m ³ /M\$US)		Alignement avec 3 ODD principaux (%)
		Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	
FNB Développement durable d'actions canadiennes BNI (NSCE) Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI	 Couverture 100%	63 Couverture 91%	226 Couverture 96%	41% Couverture 99%	40% Couverture 100%	3 680 Couverture 93%	30 026 Couverture 95%	 15,3%  26,9%  28,2%
FNB Développement durable d'actions mondiales BNI (NSGE) Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI	 Couverture 100%	109 Couverture 98%	131 Couverture 99%	35% Couverture 100%	34% Couverture 100%	12 810 Couverture 97%	12 331 Couverture 97%	 19,6%  22,9%  13,9%

1 Données provenant de Morningstar (mises à jour mensuellement), Sustainalytics, et des sous-gestionnaires de portefeuille (mises à jour chaque année) en date du 31 octobre 2024.

2 Indice de référence du fonds et du FNB développement durable d'actions canadiennes BNI : Indice composé S&P/TSX. Indice de référence du fonds et du FNB développement durable d'actions mondiales BNI : Indice MSCI ACWI.

3 Pourcentage de couverture correspondant à la proportion des titres détenus par les fonds pour lesquels les données sont disponibles.

Stratégies de revenu fixe^{1,2,3}

Produit	Proportion du portefeuille composée			Intensité carbone (tCO ₂ eq/M \$US)		Alignement avec 3 ODD principaux (%)
	d'obligations vertes (%)	d'obligations sociales (%)	d'obligations durables (%)	Fonds	Indice	
FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI (NSCB) Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI	74,2%	5,4%	12,8%	Société: 3,8 Couverture 100% Provinces: 174,0 Couverture 100%	Société: 43,9 Couverture 99,5% Provinces: 254,8 Couverture 100%	 78,9%  87,2%  87,1%
FNB Développement durable d'obligations de sociétés canadiennes BNI (NSSC)	23,4%	2,4%	10,2%	Société: 3,6 Couverture 100%	Société: 49,3 Couverture 99,5%	 25,5%  33,2%  33,2%
FNB Développement durable d'obligations canadiennes à court terme BNI (NSSB)	21%	3,4%	14,8%	Société: 5,4 Couverture 100%	Société: 32,5 Couverture 99,8%	 23,6%  35,8%  35,8%

1 Données fournies par le ou la sous-gestionnaire de portefeuille, basées sur sa méthodologie de mesure de suivi des émetteurs en portefeuille en date du 31 octobre 2024.

2 Indice de référence du fonds et du FNB développement durable d'obligations canadiennes BNI: Indice des obligations universelles FTSE Canada. Indice de référence du FNB Développement durable d'obligations de sociétés canadiennes BNI: Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada. Indice de référence du FNB Développement durable d'obligations à court terme BNI: Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada.

3 Pourcentage de couverture correspondant au pourcentage de la valeur marchande en sociétés.

Définition des mesures ESG

	Mesures ESG	Définition	Source
Actions	Cotes de durabilité Morningstar	<p>La cote de durabilité Morningstar^{MD} mesure la façon dont les titres détenus dans le portefeuille d'un fonds gèrent les risques ESG financièrement matériels par rapport au groupe de pairs de la catégorie Morningstar globale du fonds. Lors de la gestion des risques ESG, un émetteur considère comment les enjeux ESG matériels (comme la gestion des ressources et les relations de travail) pourraient influencer sur la valeur économique d'une entreprise. La cote est calculée en utilisant une combinaison des cotes de risque ESG de Sustainalytics pour les sociétés émettrices, basée sur le poids relatif des portions des sociétés et souveraines d'un portefeuille. La cote est représentée par 1 à 5 icônes en forme de globe; un nombre plus élevé de globes indique que le portefeuille présente un risque ESG plus faible. Pour plus d'informations sur la méthodologie de la cote de durabilité Morningstar, veuillez consulter la page web sustainalytics.com.</p> <p>Catégories des groupes de pairs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ FNB Développement durable d'actions canadiennes BNI : Actions canadiennes à grande capitalisation (526 fonds dans la catégorie). Basé sur 100 % de l'actif sous gestion (AUM) des entreprises admissibles au 31 octobre 2024. ▸ Fonds/FNB Développement durable d'actions mondiales BNI : Actions mondiales à grande capitalisation (1 501 fonds dans la catégorie). Basé sur 100 % de l'actif sous gestion (AUM) des entreprises admissibles au 31 octobre 2024. 	Morningstar (analyse des sociétés fournie par Sustainalytics)
	Intensité carbone (tCO ₂ eq/M\$US)	<p>L'intensité carbone représente l'efficacité carbone moyenne des investissements dans le portefeuille d'un fonds. L'intensité carbone d'une société représente le volume d'émissions de carbone par million (en dollars américains) de revenus, calculé comme suit : émissions totales de portée 1 et 2 (tonnes métriques de CO₂ équivalent) / revenus (en millions d'unités). L'intensité carbone d'un fonds est mesurée en utilisant la moyenne pondérée par actif de l'intensité carbone des émissions de portée 1 et 2 (en dollars américains) des titres sous-jacents du fonds. La moyenne inclut uniquement les titres du fonds pour lesquels l'intensité carbone de portée 1 et 2 est disponible. Les émissions de portée 1 sont les GES qu'une organisation émet directement à partir de sources qu'elle possède ou contrôle. Les émissions de portée 2 sont indirectes et proviennent de l'achat d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de refroidissement par l'organisation. Une valeur plus faible indique une intensité carbone plus faible et une meilleure efficacité carbone.</p>	Sustainalytics
	Proportion de femmes au conseil d'administration (%)	<p>Le pourcentage de femmes aux conseils d'administration représente la moyenne pondérée par actif du pourcentage d'administratrices siégeant aux conseils d'administration des sociétés détenues dans le portefeuille d'un fonds qui sont couvertes par notre recherche (actions du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada). Plus le pourcentage est élevé, plus la représentation des femmes aux conseils d'administration des sociétés du portefeuille d'un fonds est élevée en moyenne.</p>	Sustainalytics
	Intensité de prélèvement d'eau (m ³ /M\$US)	<p>Le prélèvement d'eau diffère de la consommation ou de l'utilisation d'eau, et se définit comme le volume total (en mètres cubes) d'eau prélevée ou dérivée de diverses sources d'eau, telles que les eaux souterraines, les lacs, les approvisionnements municipaux, etc. (y compris l'eau de mer). Au niveau des titres, l'intensité de prélèvement d'eau représente le volume de prélèvement d'eau par unité de revenu (million USD). Au niveau du fonds, l'intensité de prélèvement d'eau mesure la moyenne pondérée de l'intensité de prélèvement d'eau des titres d'un fonds. Une valeur plus faible indique une intensité de prélèvement d'eau plus faible et une meilleure efficacité hydrique.</p>	Sustainalytics
	Alignement avec les trois ODD principaux (%)	<p>Les sociétés d'un fonds qui sont alignées sur un ou plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies génèrent plus de 25% de leurs revenus de la production directe de produits ou de la prestation de services qui soutiennent l'atteinte d'un ou plusieurs ODD. Chaque pourcentage présenté dans le tableau correspond au pourcentage des titres du fonds qui contribuent à l'ODD correspondant. Un émetteur peut contribuer à plus d'un ODD. Les ODD des Nations Unies répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la paix et à la justice. Pour plus d'informations sur les ODD, veuillez consulter cette page web.</p>	Données fournies par Corporation Fiera Capital pour le Fonds/FNB Développement durable d'actions canadiennes BNI et par AllianceBernstein Canada pour le Fonds/FNB Développement durable d'actions mondiales BNI

	Mesures ESG	Définition	Source
Revenu fixe	Proportion d'obligations vertes (%)	Pourcentage du portefeuille d'un fonds composé d'obligations étiquetées « vertes » par un émetteur, dont 100 % du produit est destiné à des projets environnementaux, ou lorsqu'une société émettrice ou un projet financé génère des revenus dont au moins 90 % proviennent d'activités ayant un impact environnemental positif.	Données fournies par AlphaFixe Capital. Veuillez consulter le rapport annuel pour plus d'informations sur l'approche d'investissement responsable d'AlphaFixe.
	Proportion d'obligations sociales (%)	Pourcentage du portefeuille d'un fonds composé d'obligations étiquetées « sociales » par un émetteur, dont 100 % du produit est destiné à des projets sociaux, ou lorsqu'une société émettrice ou un projet financé génère des revenus dont au moins 90 % proviennent d'activités ayant un impact social positif.	
	Proportion d'obligations durables (%)	Pourcentage du portefeuille d'un fonds composé d'obligations étiquetées « durables » par un émetteur, dont 100 % du produit est destiné à une combinaison de projets environnementaux et sociaux, ou lorsqu'une société émettrice ou un projet financé génère des revenus dont au moins 90 % proviennent d'activités ayant un impact environnemental ou social positif.	
	Intensité carbone (tCO ₂ eq/M\$US)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone des sociétés et des provinces. L'intensité carbone des sociétés est calculée en divisant les émissions de GES de portée 1 et 2 en tonnes de CO ₂ équivalent par la valeur totale de l'entreprise en millions de dollars (\$VE). L'intensité carbone des provinces est calculée en divisant les émissions de GES en tonnes de CO ₂ équivalent par le PIB de la province en millions de dollars (CAD). L'intensité carbone est calculée pour tous les sociétés émettrices qui divulguent publiquement cette information ou pour lesquels AlphaFixe dispose de suffisamment d'information pour la calculer. Une valeur plus faible indique une intensité carbone plus faible et une meilleure efficacité carbone.	
	Alignement avec les trois ODD principaux (%)	L'évaluation de l'alignement avec les ODD des Nations Unies consiste à cartographier la contribution positive des projets sous-jacents aux ODD. Le pourcentage des titres sous-jacents du portefeuille du fonds qui est évalué pour mesurer l'alignement du fonds à un ou plusieurs ODD est égal au pourcentage du fonds investi en obligations vertes, sociales ou durables. Chaque pourcentage présenté dans le tableau correspond au pourcentage des obligations du fonds qui contribuent à l'ODD correspondant. Une obligation peut contribuer à plus d'un ODD. Par exemple, un projet d'énergie éolienne peut contribuer à l'atteinte des ODD 7, 9, 11 et 13.	

Les mesures ESG peuvent être utilisées parallèlement à d'autres mesures et informations financières traditionnelles et permettent aux investisseurs et investisseuses d'évaluer les fonds en fonction de caractéristiques ESG. Les caractéristiques et le rendement ESG peuvent varier à l'occasion. Les mesures ESG n'évaluent pas les objectifs de placement liés aux facteurs ESG du fonds ni les stratégies ESG utilisées par le fonds et ne sont pas représentatives de la mesure dans laquelle les facteurs ESG sont intégrés par le fonds. Pour plus de renseignements sur les objectifs et les stratégies de placement du fonds, veuillez lire le prospectus. D'autres fournisseurs peuvent également établir des cotes ESG ou des pointages au niveau des fonds en utilisant leurs propres méthodes, qui peuvent différer de la méthode utilisée par Sustainalytics, Morningstar ou les sous-gestionnaires de portefeuille.

© Morningstar Research Inc., 2025. Tous droits réservés. Certaines informations ci-incluses (1) sont la propriété de Morningstar, (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, et (3) ne sont pas réputées être correctes, exhaustives ou exactes. Morningstar ne sera pas tenue responsable de tout dommage ou autre perte découlant de, ou lié à, l'usage de ces informations. Les rendements passés ne sont pas une garantie de rendements futurs.

Études de cas¹

Les exemples suivants présentent des émetteurs détenus dans un ou plusieurs fonds et FNB BNI, et expliquent leur alignement sur des ODD des Nations Unies. Ils illustrent comment certains émetteurs contribuent à l'amélioration d'enjeux globaux liés au développement durable.

Titre détenu dans un fonds ou FNB BNI	Activités	Alignement à certains ODD	ODD ciblés
<p>FNB Développement durable d'actions canadiennes BNI (NSCE)</p> <p>Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI</p> <p>Sous-gestionnaire de portefeuille: Corporation Fiera Capital</p>	<p>Stantec est un leader mondial dans la conception durable, la planification et le conseil scientifique. L'entreprise est présente dans plusieurs segments de marché, notamment les bâtiments, les énergies renouvelables et la gestion de l'eau.</p>	<p>Dans le segment de la gestion de l'eau, Stantec conçoit des solutions pour renforcer la résilience et améliorer la santé et la qualité de vie grâce à une eau propre et sûre. L'entreprise soutient les besoins des communautés et des industries tout au long du cycle de vie de l'eau avec des solutions sur mesure. Ce segment, qui représente environ 21% des revenus nets globaux de Stantec, est aussi celui qui affiche la croissance la plus rapide.</p>	
<p>FNB Développement durable d'actions mondiales BNI (NSGE)</p> <p>Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI</p> <p>Sous-gestionnaire de portefeuille: AllianceBernstein Canada.</p>	<p>Fair Isaac Corp. développe des cotes de crédit équitables et précises pour quiconque demande sa cote de crédit, quel que soit son parcours.</p>	<p>Les cotes développées par Fair Isaac élargissent l'accès au crédit et réduisent les coûts d'emprunt pour le public consommateur ayant un historique de crédit limité ou des dossiers inactifs, notamment les jeunes ou les personnes immigrantes. Ces cotes utilisent des sources de données alternatives pour enrichir les données des bureaux de crédit traditionnels.</p>	
<p>FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI (NSCB)</p> <p>Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI</p> <p>Sous-gestionnaire de portefeuille: AlphaFixe Capital</p>	<p>Ontario Power Generation (OPG) génère de l'électricité hydroélectrique, nucléaire, solaire et thermique pour la clientèle résidentielle, commerciale et industrielle. Propriété du gouvernement ontarien, la société génère la majeure partie de l'électricité de cette province.</p>	<p>Développement de Nanticoke Solar, le tout premier parc solaire photovoltaïque d'OPG. En partenariat avec deux groupes autochtones, OPG a récemment achevé la construction du projet sur le site de l'ancienne centrale au charbon la plus importante de la province. La société a également entrepris l'expansion de la centrale électrique de Ranney Falls sur la rivière Trent, en Ontario. Cela permettra d'ajouter 10 mégawatts de puissance, doublant ainsi la puissance totale installée.</p>	

¹ L'information présentée dans cette section a été fournie par chacun des sous-gestionnaires de portefeuille en date du 31 octobre 2024. Les émetteurs détenus par les fonds ou FNB BNI pourraient changer dans l'avenir.

Nos réalisations et nos priorités en matière d'investissement responsable

Cette année marquait le début du plan stratégique 2024-2026 de BNI, en lien avec sa vision d'être un acteur de changement pour une finance plus durable. Pour concrétiser cette vision, nous avons défini trois piliers qui guident nos actions.



Les gestionnaires d'actifs comme acteurs de changement

En tant que gardiens et gardiennes de vastes ressources financières, les gestionnaires d'actifs ont le potentiel d'être de puissants agents de changement. Par l'influence et la mobilisation de leurs parties prenantes, ils ont le pouvoir de façonner la trajectoire des sociétés et de promouvoir des pratiques commerciales responsables.

Par exemple, l'offre de solutions d'investissement durables auprès de leur clientèle les positionne pour accompagner les acteurs de la société dans leur transition vers une économie plus durable et une société plus inclusive. Par la collaboration avec l'industrie et les régulateurs, les gestionnaires d'actifs peuvent également choisir de créer une voix collective permettant d'amplifier l'impact des initiatives durables.

① Renforcer la relation de confiance entre les conseillers et les conseillères et leur clientèle en partageant notre expertise et en élevant les conversations sur l'investissement responsable

Partager nos connaissances et notre expertise

Élever le niveau de connaissances dans l'industrie est une priorité de BNI et nos spécialistes en investissement responsable se font un devoir de partager leur expertise lorsque l'occasion se présente. En 2024, nous avons participé à plusieurs panels, webinaires et balados avec des partenaires en investissement responsable, tels que l'AIR, Finance Montréal et Investment Executive. Ces initiatives visent notamment à doter les conseillers et conseillères de compétences nécessaires pour mener des discussions sur les considérations ESG, approfondir leur compréhension des stratégies net-zéro et mieux s'orienter parmi les différentes formations en investissement responsable.

Plusieurs articles rédigés et signés par nos ressources expertes ont été publiés dans les médias imprimés et numériques.

Afin de faciliter les interactions des forces-conseils sur l'investissement responsable, de nombreux outils ont été produits, sur l'investissement responsable en général et sur les solutions de développement durable de BNI spécifiquement. Par exemple, des feuillets présentant les données liées aux dimensions ESG des stratégies de développement durable, la création d'un questionnaire d'aide à la conversation pour les conseillers et conseillères et plusieurs publications informatives ont été partagés sur les plateformes internes de BNI.

Éduquer et informer

Nous croyons que la transmission de connaissances est essentielle à une bonne compréhension et, ainsi, à une plus grande adoption de la finance durable. En 2024, l'équipe de BNI a déployé de nombreuses initiatives de communication et d'éducation sur le thème de l'investissement responsable.

Par exemple, en collaboration avec nos partenaires internes, nous avons adapté la formation de base en investissement responsable pour l'offrir à tous nos canaux-conseils ainsi qu'à tous les membres du personnel dont le rôle touche l'investissement.

À ce jour, plus de 1 250 conseillers et conseillères et membres du personnel ont été formés sur le sujet, et plus de 80 % des forces-conseils du réseau ont pris part à une formation sur l'investissement responsable.

Nous avons également lancé une revue hebdomadaire sur l'actualité en investissement responsable. Celle-ci a été conçue pour accompagner les équipes des ventes de BNI dans le cadre de leurs discussions avec les conseillers et conseillères.

② Exercer notre leadership d'influence et mobiliser nos partenaires, la clientèle, la communauté financière et les régulateurs pour accélérer la transition vers une finance durable

Poursuivre l'intégration des considérations climatiques

À la suite de travaux de recherche réalisés en 2023 en collaboration avec le bureau du Chef des placements, BNI a commencé à intégrer les risques climatiques à ses prévisions de rendement à long terme et à la sélection de gestionnaires de portefeuille. Un [livre blanc](#) a été publié afin d'illustrer l'approche.

Le conseil d'administration de BNI a également pris part à une formation sur les risques climatiques, en collaboration avec l'[Initiative canadienne de droit climatique](#).

De plus, nous avons travaillé sur un chantier de recherche en stratégie climatique. À partir du cadre de référence [Net Zero Investment Framework](#), nous avons défini la proportion des entreprises en portefeuille qui étaient alignées sur le net-zéro et celles qui ne se sont pas encore commises. Le cadre définit une série de critères. Par exemple, l'entreprise doit s'engager sur des cibles net-zéro à long terme, établir des cibles intermédiaires et divulguer une stratégie de décarbonation.

Mettre en application des critères d'exclusion

En 2024, nous avons continué de faire progresser le chantier lié aux exclusions lancé en 2022. Nous avons mis en application une politique d'exclusions normatives pour la majorité des fonds d'actions et d'obligations gérés activement.

Nous avons défini les exclusions normatives en nous assurant qu'elles sont en adéquation avec celles de notre société mère, la Banque Nationale (BN), et les traités internationaux. Cette liste inclut des exclusions dans des compagnies dont une part significative des activités concerne la production de tabac, la fabrication d'armes controversées, l'extraction du charbon thermique et l'exploration et l'extraction de pétrole et de gaz dans des régions extracôtières de l'Arctique.

En 2024, nous avons communiqué les critères d'exclusion aux gestionnaires de portefeuille et la majorité des fonds d'actions et d'obligations gérés activement les appliquent dorénavant.

Collaborer avec l'industrie

BNI accorde une importance particulière à la collaboration au sein de l'industrie pour propulser l'investissement responsable au Canada. En 2024, des membres représentant BNI ont rejoint le comité ESG de l'IFIC et des comités du Policy Stewardship Group de l'AIR. À travers ces nouvelles implications, nous avons contribué à des réponses collectives sur des consultations, notamment sur les nouvelles dispositions sur l'écoblanchiment de la Loi sur la concurrence, sur le cadre d'identification des approches en investissement responsable des fonds du CIFSC, et sur les propositions de divulgations canadiennes du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité.

Encourager la prise en compte des considérations autochtones par les gestionnaires de portefeuille

En 2024, nous avons suivi des formations pour approfondir notre compréhension de la vérité et réconciliation autochtone au Canada. À la suite de cette démarche, nous cherchons à optimiser l'intégration des considérations autochtones dans les stratégies et processus de BNI. Nous encourageons les gestionnaires de portefeuille de nos fonds à intégrer ces considérations dans leurs processus d'investissement.

À partir de nos recherches et consultations avec des partenaires et des organisations, nous avons développé un Guide de référence sur les considérations pour les peuples autochtones à l'intention des gestionnaires d'actifs. Ce guide est conçu pour les aider à naviguer à travers les différentes informations sur ce sujet. Il met de l'avant les publications et références les plus pertinentes pour les accompagner dans leurs processus d'investissement ou d'engagement actionnarial.

③ Répondre aux besoins et à l'appétit du public investisseur canadien à investir de façon durable tout en contribuant à la résolution d'enjeux mondiaux

Lancement des Portefeuilles durables

Au printemps 2024, BNI a lancé les Portefeuilles durables BNI, qui se distinguent par leur diversification et leur adaptation aux différents profils de risque de la clientèle. Au-delà de chercher à réduire le tout en optimisant le rendement, ils intègrent une approche d'investissement durable. Ces nouveaux portefeuilles correspondent aux besoins de la clientèle souhaitant bénéficier d'une exposition à des sociétés qui appliquent les meilleures pratiques de développement durable de leur secteur ou qui saisissent des occasions générées par la transition vers une économie plus durable, juste et inclusive.

Un fonds durable se voit décerner un prix FundGrade A+

Le FNB Développement durable d'actions canadiennes BNI (NSCE) s'est distingué lors de la cérémonie des Trophées FundGrade A+® 2023 de Fundata tenue le 1^{er} février 2024. Ce fonds de la suite durable BNI a été reconnu pour sa performance supérieure parmi les 360 fonds de la catégorie Actions canadiennes.

Les rendements du FNB Développement durable d'actions canadiennes BNI (NSCE) pour la période terminée le 31 décembre 2023 sont les suivants: 14,40% (1 an), 11,02% (3 ans) et 11,66% depuis sa création (4 mars 2020).

Implication dans les initiatives communes

Afin de contribuer à l'innovation en investissement responsable, BNI est fière de figurer parmi les institutions financières engagées dans le Fonds Investi. Lancée par un groupe d'acteurs de l'écosystème local en finance durable, le Fonds a pour objectif d'octroyer des mandats à des gestionnaires d'actifs établis au Québec, ou ayant des plans de s'établir au Québec, affichant les meilleures pratiques d'intégration ESG et d'investissement d'impact. Voici ses objectifs:

- › Identifier et développer les stratégies d'investissement durable les plus innovantes
- › Promouvoir les gestionnaires d'actifs québécois
- › Attirer au Québec des gestionnaires d'actifs étrangers de renom désireux d'y établir des équipes dédiées aux stratégies d'investissement durable

En 2024, le Fonds Investi a dévoilé le nom des premiers gestionnaires sélectionnés pour gérer les portefeuilles d'actions et de revenu fixe. Il s'agit de Manuvie, Van Berkom Gestion mondiale d'actifs, Addenda Capital, Beutel, Goodman & Company Ltd et Fiera Capital.

Soutenir la relève en finance

Créé en 2019 par BNI, le Fonds BNI-HEC Montréal offre aux étudiants la possibilité de relever un défi unique: gérer un portefeuille multiactifs en fonction des conditions de marché actuelles, plus complexes que jamais. L'équipe BNI accompagne en continu plus d'une quinzaine d'analystes-étudiants et étudiantes qui gèrent plus de cinq millions d'actifs dans le cadre de cette initiative.

En 2024, la cohorte étudiante s'est donné comme objectif d'établir une notation ESG cible que le fonds devrait atteindre ou dépasser. Pour y arriver, le groupe a effectué des recherches et testé plusieurs approches, cherchant à éviter tout type de biais ainsi qu'à garantir l'objectivité de la méthode. Ces travaux se poursuivront en 2025. Une fois l'approche finalisée et approuvée par BNI, la stratégie pourra être intégrée au fonds. Le soutien des spécialistes en investissement responsable de BNI témoigne de son engagement à transmettre les meilleures pratiques aux futurs talents de l'industrie financière.

Nos engagements

Par nos engagements, nous désirons concrétiser nos efforts de demeurer un membre actif de la communauté canadienne pour accélérer le virage vers un système financier plus durable, notamment par l'entremise des initiatives et des gestes concrets présentés dans cette section.

BNI est signataire des Principes pour l'investissement responsable

Signataire de:



Les [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\)](#) sont un ensemble de principes d'investissement ambitieux adoptés de manière

volontaire qui proposent différentes actions possibles afin d'intégrer les critères ESG dans les pratiques d'investissement. Plus de 5 300 participants collaborent aux initiatives établies par les Nations Unies à l'échelle mondiale, dont plus de 230 au Canada.

La signature des PRI, principes reconnus internationalement, démontre publiquement notre engagement en faveur de l'investissement responsable et nous permet de joindre une communauté mondiale qui cherche à construire un système financier plus durable.



En date du 31 octobre 2024, 98 % des actifs sous gestion de BNI sont gérés par des signataires des PRI.

BNI est membre de l'Association pour l'investissement responsable



L'[Association pour l'investissement responsable \(AIR\)](#) est une association représentant l'industrie canadienne de l'investissement responsable.

En étant membre de l'AIR, BNI démontre son engagement envers l'investissement responsable et participe activement à l'avancement de cinq priorités stratégiques afin de favoriser l'adoption de l'investissement responsable au Canada.

- › **Éduquer**: promouvoir l'éducation de l'industrie et du marché sur toutes les stratégies d'IR.
- › **Catalyser**: jouer un rôle de chef de file en catalysant le développement et l'intégrité du marché.
- › **Plaidoyer**: agir pour faire évoluer les politiques réglementaires et publiques.
- › **Bâtir**: bâtir la marque et la réputation en tant que plaque tournante et principale voix de l'IR au Canada.
- › **Croître**: assurer la croissance des ressources financières et humaines de l'AIR enfin d'en renforcer les capacités.

BNI est signataire de la Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion

Cette [Déclaration](#) reconnaît l'existence du racisme systémique et ses répercussions sur les communautés noires et autochtones ainsi que sur les personnes de couleur, au Canada et dans le monde. Elle reconnaît l'existence d'inégalités et de discrimination en ce qui concerne des facteurs tels que, mais sans s'y limiter, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, la religion, la culture et le statut socioéconomique.

BNI reconnaît ces inégalités persistantes dans les affaires et notre société, et elle s'engage à y remédier. Nous appliquons plusieurs critères de diversité selon le genre, l'origine et l'expérience à nos processus de sélection et de suivi des gestionnaires de portefeuille. L'engagement de BNI est le prolongement des efforts continus de la BN pour créer un milieu de travail et une société toujours plus inclusive et diversifiée.

L'inclusion, la diversité et l'équité chez BNI

La diversité et l'inclusion sont des priorités pour notre société mère, la BN. Chez BNI, nous alignons nos actions pour appuyer l'atteinte des cibles de la BN. Bien que nous fournissions des efforts pour avoir une représentation adéquate adéquate pour les groupes des minorités visibles, des personnes en situation de handicap, Autochtones, des communautés LGBTQ2+, et des communautés culturelles, nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle de divulguer publiquement cette information mais nous y travaillons.

Voici toutefois les données concernant la représentation des femmes chez BNI au 31 octobre 2024.

	Nombre de femmes	Nombre total
Proportion femmes/hommes	40	129
31,0%		
Conseil d'administration	4	8
50,0%		
Équipe de direction	2	7
28,6%		

BNI est signataire de la Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques

Cette [Déclaration](#) reconnaît que le changement climatique représente une menace majeure pour la croissance et la prospérité à long terme, et qu'il est urgent d'accélérer la transition vers une économie à émission net-zéro.

BNI s'engage à prendre les mesures suivantes pour soutenir l'objectif d'atteindre l'émission net-zéro mondiale d'ici 2050 ou plus tôt :

- › Intégrer les occasions et les risques liés au climat dans nos processus d'investissement.
- › Élaborer un plan d'action pour le climat qui détaille les mesures que nous prenons pour soutenir l'objectif mondial de parvenir à la cible de émission net-zéro d'ici 2050 ou plus tôt.
- › Mettre en œuvre une stratégie d'intendance et d'engagement pour faire progresser nos attentes à l'égard des sociétés ou des titres qui composent nos solutions de placement.
- › Veiller à ce que toute défense des politiques de nature climatique que nous entreprenons soutienne une transition juste et l'ambition d'atteindre net-zéro dans le monde d'ici 2050 ou plus tôt, et s'engager avec nos associations sectorielles pour encourager les efforts de défense des intérêts climatiques qui sont cohérents avec ces objectifs.
- › Enfin, fournir des divulgations annuelles conformes aux recommandations de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures](#) (TCFD) pour rendre compte de nos progrès. Cela inclut la meilleure estimation de nos émissions financées.

BNI est participante fondatrice de l'Engagement climatique Canada



L'initiative [Engagement climatique Canada](#) (ECC) favorise le dialogue entre la communauté financière et les sociétés émettrices pour promouvoir une transition juste vers une économie à émission net-zéro.

À titre de signataire, BNI participe à la transition vers une économie à émission net-zéro d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris. Ce geste s'inscrit dans la mission de BNI de favoriser la croissance et l'évolution de l'investissement responsable et de mettre en place de manière continue des mesures concrètes afin de lutter contre les changements climatiques.

La Banque Nationale est signataire fondatrice de la Déclaration de la place financière québécoise



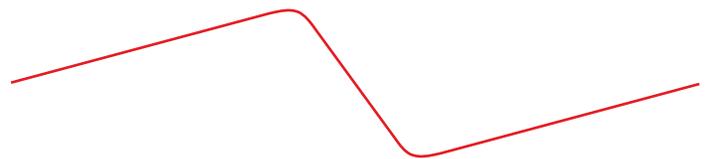
Cette [Déclaration](#), une première en Amérique du Nord, vise à affirmer le leadership historique du Québec

en matière de finance durable, dans le soutien, le développement et la promotion des expertises locales et le positionnement des institutions financières face aux grands enjeux ESG.

Conjointement avec la BN, BNI s'engage à :

- › Développer une expertise locale en finance et en investissement durables.
- › Favoriser l'établissement et la croissance d'équipes locales et de places d'affaires en finance durable au Québec.
- › Soutenir le développement local de produits et services en finance durable.
- › Favoriser la croissance des fonds gérés par des gestionnaires établis localement et démontrant une expertise de pointe en investissement responsable.
- › Renforcer la divulgation et la transparence en matière de finance durable.
- › Renforcer l'intégration des critères ESG dans nos opérations, processus internes et façons de faire, et encourager nos partenaires à faire de même.

D'ici 2025, BNI s'engage à diriger cinq milliards de dollars d'actifs vers des gestionnaires de portefeuille gérant des fonds d'investissement durables et qui sont signataires de la déclaration.



BNI est signataire de la Déclaration du secteur privé financier

BNI est signataire de la [COP15 Statement from the Private Financial Sector](#), une initiative mondiale où près de 150 institutions financières, représentant plus de 24 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, ont appelé les dirigeants mondiaux à adopter le cadre mondial de la biodiversité Kumming-Montréal lors de la COP15 en 2022.

L'engagement actionnarial chez BNI

Nous sommes d'avis que l'engagement est créateur de valeur dans une stratégie d'investissement, en plus de favoriser l'obtention de résultats tangibles en matière de durabilité. Puisque les gestionnaires de portefeuille partenaires de BNI ont une connaissance approfondie des sociétés qui composent leurs portefeuilles, nous leur demandons de discuter de façon constante avec les équipes de direction de ces sociétés sur des enjeux qui pourraient entraîner des répercussions sur leurs activités et perspectives. Nous laissons aux gestionnaires de portefeuille le soin de prioriser les enjeux à aborder, établir la meilleure façon d'échanger avec les sociétés visées et mettre en place une stratégie d'escalade lorsque nécessaire.

En 2024, fidèle à notre mission d'être un acteur de changement vers une finance plus durable, Trust Banque Nationale, gestionnaire de portefeuille de certaines solutions BNI, a établi un partenariat avec Aequo, un fournisseur de services en engagement actionnarial. Ce partenariat permet d'enrichir l'approche de nos stratégies passives gérées par Trust Banque Nationale d'une nouvelle dimension, en encourageant les entreprises en portefeuille à adopter des pratiques plus durables.

Les principaux thèmes sur lesquels les gestionnaires de portefeuille ont effectué des activités d'engagement en 2024



1 Changement climatique



2 Gouvernance



3 Inégalités et risques sociaux

Quelques exemples d'engagement

Étude de cas

Sous-gestionnaire de portefeuille : AllianceBernstein Canada

Entreprise : Aptiv

Accélérer la progression des objectifs de durabilité en liant rémunération et performance de durabilité

Au cours des douze derniers mois, l'engagement actionnarial mené par AllianceBernstein auprès d'Aptiv, un fournisseur irlandais-américain de technologies automobiles, a été réalisé afin d'aborder les enjeux liés à l'absence de métrique de durabilité dans le programme de rémunération.

Suivant une conversation initiale avec l'organisation en début d'année afin de discuter des enjeux liés à la rémunération et à la durabilité, l'entreprise a notamment intégré des métriques de durabilité dans son programme de rémunération variable. Le plan d'intéressement annuel inclut désormais une pondération de 25% sur les indicateurs adaptés aux objectifs stratégiques, y compris le développement durable.

Les progrès liés aux objectifs de durabilité d'Aptiv sont également tangibles: la certification santé/sécurité

ISO 45001 de ses sites s'est élevée à 78% (contre 51% en 2022), l'équité salariale a été atteinte, et la proportion de femmes occupant des postes de direction est passée à 27% (contre 24% en 2022). L'approvisionnement en énergie renouvelable a également progressé significativement, atteignant 29%.

Dans le cadre de sa démarche climatique, Aptiv a obtenu l'approbation de l'initiative Science Based Targets pour ses objectifs de réduction des émissions, visant 100% des émissions de portée 1 et 2, et 50% des émissions de portée 3 d'ici 2030. L'entreprise prévoit d'atteindre ces cibles grâce, notamment, à la transition vers les véhicules électriques et l'optimisation de sa chaîne d'approvisionnement, pour laquelle elle a développé des outils innovants de gestion des risques.



Étude de cas

Sous-gestionnaire de portefeuille : Trust Banque Nationale (par l'entremise d'Æquo)

Entreprise : Dollar Tree

Une stratégie climatique renforcée par l'adoption de cibles basées sur la science

Au cours de l'année 2024, Æquo (un fournisseur de services d'engagement actionnarial de Trust Banque Nationale), a mené des dialogues avec Dollar Tree, une chaîne américaine de magasins à bas prix exploitant plus de 15 000 points de vente aux États-Unis et au Canada, au sujet de sa stratégie climatique.

Dollar Tree a notamment publié son premier objectif de réduction absolue des émissions de portée 1 et 2, s'engageant également à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, des cibles alignées sur le scénario 1,5 °C de l'Accord de Paris. Pour ses émissions de portée 3, l'entreprise a lancé une stratégie d'engagement auprès de ses fournisseurs représentant collectivement deux tiers des émissions, visant à ce qu'ils établissent des cibles basées sur la science d'ici 2029.

L'entreprise a démontré son engagement envers ses objectifs par des actions concrètes, particulièrement pour la réduction de ses émissions directes. Elle a notamment déployé des systèmes d'éclairage DEL dans ses magasins, optimisé sa flotte de véhicules et amélioré l'efficacité énergétique de ses entrepôts. Ces initiatives devront être quantifiées de façon précise pour mesurer leur contribution aux objectifs globaux de réduction.

Cette transition représente un défi particulier pour une entreprise du secteur du commerce à bas prix, où les marges réduites peuvent limiter la capacité d'investissement. La démarche de Dollar Tree démontre qu'il est possible de concilier un modèle d'affaires économique et des ambitions climatiques, ouvrant la voie pour d'autres acteurs du secteur.

Conclusion

L'année 2024 a marqué une étape importante dans l'évolution de BNI vers sa vision d'être un acteur de changement pour une finance plus durable. Le lancement des Portefeuilles durables BNI, l'application d'exclusions normatives à la majorité des fonds d'actions et d'obligations gérés activement, ainsi que la formation en investissement responsable de plus de 1 200 conseillers et conseillères et membres du personnel témoignent de cet engagement. Les avancées en matière d'intégration des risques climatiques, notamment à travers la publication d'un livre blanc et la formation des membres du conseil d'administration, démontrent notre volonté d'approfondir notre compréhension des enjeux ESG. Notre approche collaborative, illustrée par notre participation active aux comités de l'IFIC et de l'AIR ainsi que notre implication dans le Fonds Investi, renforce le positionnement de BNI comme un acteur de changement au Canada.

En 2025, nous poursuivons nos efforts afin d'innover dans ses pratiques d'investissement responsable, et de renforcer notre expertise et celle du marché, tout en collaborant étroitement avec nos parties prenantes pour une transition vers une économie plus durable.

Autres ressources

Autres documents BNI:

- › [Politique d'investissement responsable](#)
- › [Politiques et relevés sur l'exercice des droits de vote par procuration](#)

Pour en apprendre davantage sur BNC:

- › [Rapports de responsabilité d'entreprise](#)
- › [Rapport climatique](#)
- › [Rapport de durabilité](#)



Avis important et mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations faites dans les messages de notre direction, de même que d'autres déclarations à l'égard des objectifs, des perspectives et des priorités de Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») pour les exercices 2025 et suivants, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de ses stratégies, cibles et engagements ESG et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, y compris ses pratiques en matière d'investissement responsable. BNI peut également faire des déclarations prospectives dans d'autres documents et dépôts réglementaires, de même qu'oralement. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les investisseurs et investisseuses des solutions offertes par BNI à comprendre la vision, la stratégie, les cibles et objectifs de BNI en matière d'investissement responsable et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles que BNI considère raisonnables à cette date, et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de BNI. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de BNI ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. BNI met en garde les investisseurs et investisseuses que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer significativement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, BNI recommande de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient significativement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et investisseuses et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de BNI doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous, de même que d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, BNI ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et leurs résultats futurs sont assujettis à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de BNI et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada; les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et les mesures prises en réponse, ainsi que les impacts possibles sur notre clientèle, nos opérations, et plus généralement, sur l'économie; la supervision réglementaire et les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de BNI; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; les changements climatiques, dont les risques physiques et liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone; la capacité de BNI à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes; la disponibilité d'information complète et de haute qualité de tierces parties, notamment sur les émissions de GES; la capacité de BNI à développer des indicateurs pour suivre efficacement nos progrès; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; la capacité de BNI à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et gérer les risques liés au climat; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de BNI; et la capacité de BNI à anticiper et à gérer avec succès les risques provenant des facteurs précédemment mentionnés.

Les données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes, de même que la terminologie utilisée par BNI continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de celles utilisées par d'autres, de celles que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposées par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière. Ces évolutions et changements pourraient affecter les hypothèses et les estimations que nous utilisons, et pourraient affecter la comparabilité des informations et des données entre les industries ou les entreprises et d'une période de divulgation à une autre ainsi que notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités, stratégies, engagements et objectifs en matière d'investissement responsable.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties aux risques décrits dans les prospectus des fonds et FNB BNI.

Les données et renseignements fournis dans le présent document, y compris ceux fournis par des tiers, sont considérés exacts au moment de leur impression et ont été obtenus de sources que nous avons jugées fiables. Nous nous réservons le droit de les modifier sans préavis. Ces données et renseignements vous sont fournis à titre informatif uniquement. Aucune représentation ni garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à l'exactitude, la qualité et le caractère complet de ces renseignements et de ces données. Les opinions exprimées ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des parts mentionnées aux présentes et ne devraient pas être considérées comme une recommandation.

Les Fonds BNI (les « Fonds ») sont offerts par Banque Nationale Investissements inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada, et vendus par des courtiers autorisés. Un placement dans un fonds d'investissement peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus ou l'aperçu des Fonds avant de faire un placement. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des titres et du réinvestissement de toutes les distributions et qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par un porteur, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les titres des Fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Les Fonds ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Les fonds négociés en bourse BNI (les « FNB BNI ») sont offerts par Banque Nationale Investissements inc., filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada, et vendus par des courtiers autorisés. Les placements dans des FNB BNI peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus ou le ou les aperçus des FNB BNI avant d'investir. Les FNB BNI ne sont pas garantis; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Comme les parts de FNB BNI sont achetées et vendues sur une bourse au cours du marché, les frais de courtage en réduiront le rendement. Les FNB BNI ne cherchent pas à dégager un rendement prédéterminé à l'échéance. Les titres des FNB BNI ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Le rendement d'un FNB BNI ne correspond pas à celui de l'indice. Les taux de rendement indiqués représentent l'historique des rendements globaux pour les périodes et tiennent compte de l'évolution de la valeur des parts ainsi que du réinvestissement de toutes les distributions, mais non des frais de vente, des frais de rachat, des commissions ou de l'impôt sur le revenu exigible du porteur de parts, qui auraient diminué le rendement.

Les Portefeuilles BNI (les « Portefeuilles ») sont offerts par Banque Nationale Investissements inc. et vendus par Banque Nationale Épargne et Placements inc., des entités distinctes et filiales en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. Un placement dans les Portefeuilles peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus ou l'aperçu des Portefeuilles avant de faire un placement. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des titres et du réinvestissement de toutes les distributions et qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par un porteur, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les titres des Portefeuilles ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Les Portefeuilles ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

La note FundGrade A+® est utilisée avec la permission de Fundata Canada Inc., tous droits réservés. Les Trophées annuels FundGrade A+® qui distinguent la « crème de la crème » des fonds d'investissement canadiens, sont remis par Fundata Canada Inc. Le calcul de la note FundGrade A+® complémentaire de la notation mensuelle FundGrade, est déterminé à la fin de chaque année civile. Le système de notation FundGrade évalue les fonds en fonction de leur rendement ajusté au risque, mesuré par le ratio de Sharpe, le ratio de Sortino et le ratio d'information. Le résultat pour chaque ratio est calculé individuellement, sur des périodes de 2 à 10 ans. Les résultats sont alors équipondérés en calculant une note mensuelle FundGrade. Les notes FundGrade sont réparties en cinq tranches qui vont de « A » (performance supérieure) à « E » (performance inférieure). Ainsi, 10 % des fonds gagnent la note A, 20 % des fonds obtiennent la note B, 40 % des fonds reçoivent la note C, 20 % des fonds recueillent la note D et 10 % des fonds reçoivent la note E. Tous les fonds admissibles doivent avoir reçu une note mensuelle FundGrade au cours de l'année précédente. La note FundGrade A+® utilise un calcul dans le style de « moyenne pondérée cumulative » (MPC). Les notes mensuelles FundGrade de « A » à « E » reçoivent des notations allant respectivement de 4 à 0. Le résultat moyen d'un fonds détermine son MPC. Tout fonds possédant un MPC supérieur ou égal à 3,5 reçoit la note A+. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web www.FundGradeAwards.com. Même si Fundata fait de son mieux pour s'assurer de la fiabilité et de la précision des données contenues dans la présente, l'exactitude de ces dernières n'est pas garantie par Fundata. Les notes FundGrade peuvent changer d'un mois à l'autre.

Les mesures ESG peuvent être utilisées parallèlement à d'autres mesures et informations financières traditionnelles et permettent aux investisseurs et investisseuses d'évaluer les fonds en fonction de caractéristiques ESG. Les caractéristiques et le rendement ESG peuvent varier à l'occasion. Les mesures ESG n'évaluent pas les objectifs de placement liés aux facteurs ESG du fonds ni les stratégies ESG utilisées par le fonds et ne sont pas représentatives de la mesure dans laquelle les facteurs ESG sont intégrés par le fonds. Pour de plus amples renseignements sur les objectifs et les stratégies de placement du fonds, veuillez lire le prospectus du fonds. D'autres fournisseurs peuvent également établir des notes ESG ou des pointages au niveau des fonds en utilisant leurs propres méthodes, qui peuvent différer de la méthode utilisée par Sustainalytics, Morningstar ou AlphaFixe Capital Inc.

© Morningstar Research Inc., 2025. Tous droits réservés. Certaines informations, données, analyses et opinions ci-incluses (1) sont la propriété de Morningstar, (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, (3) ne constituent pas des conseils en placement offerts par Morningstar, (4) sont fournies uniquement pour fins d'informations et non en tant qu'offre d'achat ou de vente de quelque valeur mobilière, et (5) ne sont pas réputées être correctes, exhaustives ou exactes. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, Morningstar ne sera pas tenue responsable pour toute décision de transaction ni pour tout dommage ou autre perte découlant de, ou lié à, ces informations, données, analyses ou opinions ou leur usage. Pour plus de détails, voir www.morningstar.ca.

MC INVESTIR À LA PUISSANCE HUMAINE est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Banque Nationale Investissements inc.

MD BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Banque Nationale Investissements inc.

© Banque Nationale Investissements inc., 2025. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de Banque Nationale Investissements inc.

Banque Nationale Investissements est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, membre de l'Association pour l'investissement responsable du Canada et participant fondateur de l'initiative Engagement climatique Canada.